

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Du 1er décembre 2020 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 13 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient par audioconférence les conseillers suivants: Manon Leblanc, Dona Bouchard et Vicky Robichaud.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La greffière dépose le certificat de transmission de documents.

393-12-2020

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

394-12-2020

Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 045-01 vise à modifier les heures d'interdiction de stationnement pour la période hivernale de 23 h à 7 h à 24 h à 6 h. Il intègre les éléments particuliers à la Ville de L'Épiphanie à même le corps du texte et élimine les références aux règlements harmonisés avec les municipalités de la MRC de Montcalm puisque ce projet a été abandonné ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, une présentation et un dépôt du règlement ont été faits lors de la séance d'ajournement du 24 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la compétence municipale provient de la Loi sur les compétences municipales à l'article 67 ;

CONSIDÉRANT qu'aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 045-01 modifiant le Règlement numéro 045/HAR-002 sur la circulation et le stationnement afin de

modifier les heures de stationnement hivernal et intégrer l'annexe 1 et ce, tel que déposé.

----- ADOPTÉE -----

Examen de la correspondance et communication du conseil

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

Période de questions du public

En l'absence du public, la greffière fait la lecture des questions posées par écrit :

Il n'y a aucune question du public.

395-12-2020

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 13 h 45.

----- ADOPTÉE -----

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière